

## **Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des *Maculinea* Rapport d'activités synthétique 2017**

### **Contexte**

Depuis 2010, la DREAL Auvergne coordonne le Plan national d'actions (PNA) en faveur des *Maculinea*. Au niveau national, l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), chargé de la rédaction, est la structure animatrice du plan.

En région, la DREAL Centre – Val de Loire a confié la rédaction puis l'animation de la déclinaison régionale de ce plan pour la région Centre – Val de Loire au Conservatoire d'espaces naturels.

Afin de mener à bien cette mission, le Cen Centre – Val de Loire s'appuie sur le réseau composé des sociétés entomologiques, des laboratoires universitaires de recherche, d'associations naturalistes, des collectivités territoriales ainsi que des experts régionaux.

Les actions retenues dans le cadre de ce premier Plan régional d'actions en faveur des *Maculinea* (PRA *Maculinea*) de région Centre-Val de Loire portent sur la période 2012-2016 et comprennent des actions de connaissance, de protection et de gestion expérimentale.

Cette déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des *Maculinea* a été validée le 11 décembre 2012 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (C.S.R.P.N.). Elle concerne trois espèces de papillons du genre *Maculinea* : l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), l'Azuré de la gentiane (*Maculinea alcon alcon*) & l'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*).

### **Bilan 2012-2017 de la déclinaison régionale Plan national d'actions**

L'année 2017 a été consacrée au bilan des actions de connaissance, de protection et de gestion effectuées par le réseau d'acteurs en région.

Un extrait des travaux est présenté ci-après selon la codification des actions du PRA.

#### PRA1 - Préciser la répartition régionale des 3 espèces du genre *Maculinea*

- Centralisation des données au niveau régional et transmission des informations au niveau national ;
- Etat des connaissances approfondies en 2017 pour les trois espèces :
  - Azuré du serpolet - *Maculinea arion* :
    - 2186 observations centralisées dont 73% de données acquises depuis 2012 ;
    - 219 sites accueillant *Maculinea arion* dont 78 nouveaux depuis 2012 ;
    - mais 25 sites avec des populations présumées disparues.
  - Azuré des mouillères - *Maculinea alcon alcon* :
    - 309 observations centralisées dont 88% de données acquises depuis 2012 ;
    - 26 sites accueillant *Maculinea alcon alcon* dont 15 nouveaux depuis 2012 ;
    - mais 5 sites avec des populations présumées disparues.
  - Azuré de la sanguisorbe - *Maculinea teleius* :
    - 258 observations centralisées dont 47% de données acquises depuis 2012 ;
    - 2 sites accueillant *Maculinea teleius* ;
    - aucune découverte enregistrée de nouveaux sites.

#### PRA2 - Préciser les espèces de fourmis-hôtes des *Maculinea* en région

- 5 secteurs d'études ont fait l'objet d'inventaire ou de mise en œuvre du protocole national ;
- Les deux sites hébergeant *Maculinea teleius* ont fait l'objet d'inventaire myrmécologique tel que l'ambitionnait le PRA (GRESSETTE S., 2012) ;
- Des travaux ont été conduits en complément sur des populations de *Maculinea alcon alcon* et de *Maculinea arion*.

### PRA3 - Entreprendre et poursuivre les suivis des populations de *Maculinea* en région

- 8 sites font l'objet de suivis de populations dont les deux espèces les plus rares en région Centre – Val de Loire (*Maculinea teleius* et *Maculinea alcon alcon*) ;
- Un effort devrait être conduit pour avoir un suivi si possible annuel notamment pour *Maculinea teleius* et *Maculinea alcon alcon* ;
- Pour les prochaines années, des suivis sur d'autres sites doivent être engagés pour mesurer l'évolution des populations, notamment pour *Maculinea alcon alcon*.

### PRA5 - Permettre la protection des principaux sites à *Maculinea* en région

- les actions de protection prévues au plan régional d'actions devaient privilégier la protection des populations de *Maculinea teleius* et *Maculinea alcon alcon*. Malheureusement, les contextes fonciers ou partenariaux n'ont pas permis de concrétiser certains projets. En effet, l'animation foncière ou la protection réglementaire sont des actions qui peuvent se concrétiser au bout de 2 à 10 ans, au-delà de la durée d'un PRA.
- Azuré du serpolet - *Maculinea arion* :
  - 6 nouveaux sites protégés ;
  - 601 ha d'espaces naturels hébergent des populations de *Maculinea arion* ;
  - des projets émergents doivent se concrétiser dans les prochaines années (extension APPB Patouillet, acquisition de pelouses calcicoles, ...).
- Azuré des mouillères - *Maculinea alcon alcon* :
  - 1 nouveau site protégé (butte tourbeuse de la Raguenerie) mais la micro-population a disparu ;
  - la réserve naturelle nationale de Chérine reste le seul espace protégé qui assure une préservation pérenne de cette espèce ;
  - faire émerger des projets dans les prochaines années (chaumes communales de La Celle (18), sites dans le département de l'Indre-et-Loire).
- Azuré de la sanguisorbe - *Maculinea teleius* :
  - 1 nouvelle station protégée (vallée du Changeon) mais il faut poursuivre la protection des autres stations de ce val ;
  - consolider les actions sur le marais Jean Varenne par la maîtrise foncière.

### PRA7 - Entreprendre et poursuivre les expérimentations de gestion conservatoire

- la gestion des milieux en faveur des *Maculinea* a été mise en œuvre ; il reste encore à améliorer la centralisation des informations.

### PRA8 - Animer le réseau d'acteurs et coordonner les actions

- l'animation du PRA *Maculinea* a permis d'amplifier la connaissance de ces taxons, de créer du lien entre les opérateurs et de faire émerger des projets de protection ;
- sur les prochaines années, il pourrait être intéressant de développer de la formation sur la biologie des espèces ainsi que sur la gestion conservatoire.

### Bilan financier des actions du PRA sur la période 2012-2016

Dix structures principales (Conseil départemental 37, ANEPE Caudalis, Indre Nature, PNR Loire-Anjou-Touraine, Perche Nature, SEPANT, Nature 18, Cen Loir-et-Cher & Cen Centre – Val de Loire) ont mis en œuvre la déclinaison régionale du PNA *Maculinea* pour un total d'actions estimées à 293 458 €.

Pour la période 2012-2016, ces opérations ont pu être effectuées grâce aux principaux soutiens financiers :

- de la Dreal Centre – Val de Loire (25 %),
- du FEDER/FEADER (24 %),
- du Conseil régional du Centre – Val de Loire (14 %),
- des Conseils départementaux (22 %),
- et des agences de l'eau (6 %).

### Perspectives

A partir de 2018, l'animation de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions Papillons diurnes patrimoniaux s'inscrit dans le cadre du PNA 2018-2022 en cours de rédaction par l'OPIE et dans la continuité des actions conduites au niveau régional sur les espèces du genre *Maculinea*.